

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 446

Artikel: La VIIIe Journée des femmes vaudoises

Autor: Bonard, S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261844>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux 1. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE Fr. 5.—
ÉTRANGER 8.—
Le numéro 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour la somme de l'année en cours.

Le plus sûr chemin qui nous rapproche de nos morts... ce n'est pas de mourir comme eux, c'est de vivre. Ils vivent de notre vie et meurent de notre mort.

Romain ROLLAND.

Lire en 2^{me} page:

A. LEUCH et J. GUEYBAUD: *Les votations de dimanche.*

M. CORBETT-ASHBY et ROSA MANUS: *Qui veut aller à Istanbul?...*

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Pour faciliter le travail ménager.
Le XX^e anniversaire de la fondation de l'Union Mondiale de la Femme.

Correspondance. — Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Glanée dans la presse: *Le vote des femmes en France et l'enquête du «Matin».*

Cette neutralité politique gêne aussi bien l'Alliance des sociétés féminines que l'Association suisse pour le Suffrage, que nos petites Unions de femmes. Mais quelle modification à apporter à vos statuts? Quelle définition y donner de la politique? Tout cela est bien difficile à résoudre.

S. BONARD.

La discussion continue. (Réd.)

Contre les maisons de tolérance

Nous sommes heureuse de pouvoir annoncer à nos lecteurs la bonne nouvelle que deux villes de France encore, Fontainebleau et Saint-Brieuc, viennent de prendre la décision de fermer leurs maisons de tolérance.

D'autre part, dans les milieux abolitionnistes de Savoie, l'on est assez ému de l'autorisation donnée par le Conseil municipal d'Ambilly (Haute-Savoie) d'ouvrir une maison sur le territoire de la commune. Une pétition qui circule se couvre rapidement de signatures.

L'iniquité a gagné Genève, vu la proximité de la frontière, et la déclaration assez cynique que la clientèle d'Ambilly-Annessasse étant tout à fait insuffisante pour faire marcher pareil commerce on compte essentiellement sur ce voisinage! Aussi le Cartel genevois d'hygiène sociale et morale a-t-il estimé de son devoir de s'adresser, de son côté, au maire d'Ambilly pour lui faire part de cette iniquité et lui demander de rapporter sa décision. Réussira-t-il? on peut se le demander, vu les gros intérêts engagés dans cette affaire, et l'attitude prise par le *Journal français* de Genève, qui reflète assez tristement une opinion d'il y a cinquante ans. Hélas!...

Seize femmes turques élues

Voilà qui est fait. Pour la première fois dans l'histoire, le parti national turc a procédé l'autre semaine à l'élection de seize femmes qui seront appelées à siéger dans l'Assemblée nationale, dont la session prochaine s'ouvrira le 1^{er} mars. Ainsi donc quand nous irons à Istanbul, dans moins de deux mois, ce sera «Madame la Députée» turque qui recevra «Madame l'Incapable» ou «Madame la Mineure» suisse...

Merci, ô mes concitoyens, pour la place que vous nous assignez devant l'étranger.

Les femmes et les partis politiques

(Réponse à la Rédaction)

Bien sûr que nous devons accepter d'entrer dans les partis politiques qui veulent bien nous ouvrir la porte! Même si cette porte n'est qu'entrebaillée, même si l'on ne nous offre qu'un siège bien dur et malcommode dans une froide antichambre, même si l'on ne nous donne qu'une voix consultative, même si l'on ne nous confie que des besognes subalternes, faites de dévouement et comportant bien peu d'honneur. A eux la gloire! Il faut profiter de toutes les occasions d'affirmer notre existence. Elles ne sont déjà pas si nombreuses, ces occasions de rappeler qu'on travaille, qu'on réfléchit, qu'on a ses petites idées sur la politique et sur l'administration! Profitions de toutes les occasions de donner notre collaboration et d'habituer les hommes à cette collaboration qui devrait être la règle dans tous les domaines.

Dans cette antichambre malcommode, on ne nous donnera que des besognes subalternes: récolter de l'argent, «taper» les amis et les amies, organiser des excursions, des tombolas, s'occuper du chauffage ou de la décoration d'une salle... Besognes bien embêtantes, évidemment. Mais qu'il nous faut accepter parce que forcément, si nous persévérons, si nous faisons preuve de quelques qualités, ces besognes s'étendront, deviendront plus intéressantes pour de futures citoyennes; par la force des choses, en prenant l'habitude de travailler, dans le domaine politique, avec des femmes, nos «encroutés» finiront par comprendre (d'ici à mille ans) que nous sommes des êtres humains comme eux, que nous sommes mêmes leurs égaux, et que nous pouvons servir à autre chose qu'à payer des impôts et les frais de leurs expériences. Il faut que les citoyens suisses s'habituent à collaborer avec la future citoyenne. Car ce qui retarde chez nous l'avènement du suffrage féminin, ce ne sont pas tant les raisons qu'on nous répète sans y croire; ce ne sont que des arguments-prétextes; la grosse affaire, c'est que le vote féminin est un geste qu'on n'a jamais vu, dont on n'a pas l'habitude, qui choque encore. En travaillant dans les organisations de partis, nous travaillons à notre affranchissement.

Pourquoi faire, d'ailleurs, tant de difficultés? Les portes qu'on nous ouvre sont si rares: chez les socialistes, dans deux ou trois groupes radicaux. Ce n'est presque pas la peine d'en parler ni d'y consacrer un article.

Quant à la neutralité de nos organisations féministes, elles ne sera en rien attaquée par l'activité individuelle de quelques-unes de leurs membres. D'ailleurs, cette neutralité n'est qu'une équivoque, un malentendu, un leurre, depuis que toutes les questions nationales, de par l'esprit que les hommes y portent, deviennent des questions de parti. Qu'est-ce que cette neutralité politique qui nous permet de prendre position dans la question de l'assurance-vieillesse et nous interdit de nous prononcer — en tant qu'association, bien entendu — pour la défense nationale ou contre le prélèvement sur les fortunes? Il y a la vie nationale, il y a des questions vitales pour l'existence de la Suisse, et il y a la politique.

Hommage à M^{me} Plaminkowa à l'occasion de ses soixante ans

Les féministes tchèques ont fêté, l'autre semaine, l'anniversaire de sa chef incontesté de leur mouvement, que ses qualités d'intelligence, d'enthousiasme, et son dévouement sans bornes à la cause féministe, ont rendue extrêmement populaire bien au delà des frontières de son pays.

Notre journal, qui s'est déjà, dans son dernier numéro, associé avec affection et reconnaissance aux vœux qui ont été manifestés de toutes parts à M^{me} Plaminkowa, tient aujourd'hui à rappeler les états de service de cette dernière, aussi bien dans le domaine social et intellectuel que dans l'activité féministe et politique. En effet, M^{me} Plaminkowa a débuté dans la vie active comme professeur, puis comme inspectrice de l'enseignement primaire supérieur et des écoles supérieures de jeunes filles; elle a représenté pendant la guerre balkanique un grand quotidien tchèque; elle est l'auteur de nombreux articles de journaux et de plusieurs études et essais; et elle est aussi une oratrice et une conférencière avertie que l'on regrette de ne pouvoir entendre dans sa langue maternelle, grâce à laquelle doivent alors se donner libre cours toute son ardeur et toute son éloquence. De nombreuses institutions sociales (asiles maternels, homes d'enfants, ateliers-ouvoirs, etc.) de son pays lui doivent aussi, soit leur création, soit un appui effectif. Mais c'est cependant dans l'ordre féministe et politique qu'elle a surtout donné sa mesure: membre du Conseil municipal de Prague dès 1918, soit aussitôt que la République tchécoslovaque nouvellement constituée eût reconnu aux femmes leurs droits de citoyennes, elle fut élue en 1925 sénateur, et n'a pas cessé depuis lors de siéger à cette Haute Assemblée, où elle fonctionne comme membre de la Commission du budget. De plus, et pendant trois années consécutives, elle a représenté son pays à l'Assemblée de la S. d. N., y abordant simultanément les questions sociales et humanitaires (protection de l'enfance, inspection des prisons) et féministes (nationalité de la femme mariée).

Car, et malgré les innombrables activités de cette riche nature toujours sous pression, toujours bouillonnante d'idées, et avant d'être une intellectuelle, une travailleuse sociale, une femme politique à la fois démocrate et patriote, M^{me} Plaminkowa est essentiellement une féministe. Non pas seulement parce qu'elle est membre d'un nombre incalculable de Sociétés et de groupements nationaux et internationaux, non pas seulement de par l'énumération de ses divers titres (est-elle une organisation internationale¹ de quelque importance dont M^{me} Plaminkowa ne soit pas active vice-présidente?...), mais parce que l'un des sentiments les plus profondément enracinés en elle est celui de la justice entre les sexes. Passionnée et ardente, consciente à bon droit de sa valeur de femme, elle n'admet pas que la femme, être humain comme l'homme, égale et équivalente de l'homme, puisse être traité



Cliché Mouvement Féministe.

Frantiska PLAMINKOWA
Sénateur de Tchécoslovaquie

autrement que lui dans quel domaine que ce soit; et c'est à réaliser pratiquement ce principe irréfutabile que, depuis quarante ans, elle s'est consacrée de toute son énergie, ne ménageant jamais ses forces ni sa peine, n'acceptant jamais un compromis, ne manquant jamais une occasion de protester avec vigueur contre tout déni à cette justice qui parvient à sa connaissance, et secouant sans merci les Comités somnifères, et les Associations qui risqueraient de s'enliser doucement dans la routine d'une trop confortable accoutumance!... Cette ardeur à la lutte, jointe à une haute expérience politique et parlementaire, font d'elle, on s'en rend compte, une collaboratrice de caractère rare.

Mais pour vraiment connaître M^{me} Plaminkowa — «Plam», comme nous l'appelons en cercle intime, d'un diminutif affectueux, — il faut aussi avoir apprécié dans le souci, la maladie ou le chagrin, la chaleur de son cœur, la fidélité de ses sentiments, la solidité de son amitié et la spontanéité cordiale avec laquelle elle les manifeste. Et c'est ainsi que toutes celles qui subjugent son autorité et son indomptable tempérament, comme toutes celles qui, différant parfois d'elle sur des points de méthode, affrontent avec cette redoutable dialecticienne une discussion toujours loyale et élevée, toutes celles-là se réunissent dans une commune expression de reconnaissance et d'admiration pour cette femme remarquable, devenue pour elles toutes plus qu'une collaboratrice, mieux qu'une collègue, — une amie.

E. Gd.

Les Françaises doivent voter

C'est sous ce titre impératif — et qui suggère le succès en raison de son caractère affirmatif — que le puissant quotidien *Le Matin* poursuit la campagne en faveur du suffrage féminin que nous avons annoncé dans notre dernier numéro. Campagne initiée, nous dit M^{me} Brunschvicg, par la vue d'une carte suffragiste d'Europe exposée dans l'hôtel de la *Femme Nouvelle*, et où la tache noire faite par la France (et la Suisse aussi!) indigna si fortement la femme du directeur du *Matin* qu'elle fit part sur le champ à son mari de la honte qu'elle ressentait. Le lendemain, la campagne était lancée.

Ce n'est certes pas la première fois qu'une enquête pour ou contre le vote des femmes est faite par un journal (enquête souvent destinée aussi bien à la réclame en faveur de ce journal qu'à un examen impartial du fond même de la question!), et nous avons connu chez nous aussi des plébiscites de ce genre (rappelons notamment celui de la Suisse à Genève et du *Bund* à Berne). Mais jamais encore nous n'avions vu ces enquêtes prendre pareille extension ni pareille importance. C'est par milliers en effet qu'affluent au *Matin* lettres et réponses, un bulletin de vote qui figure dans chaque numéro permettant à tout lecteur et à toute lectrice de participer à ce plébiscite. De plus, et sans se limiter à cette consultation par correspondance, le journal parisien envoie ses collaborateurs interviewer tous ceux, hommes et femmes, parlementaires et littérateurs, anciens ministres et personnages politiques, féministes chefs d'associations (et M^{me} Brunschvicg, un pot de colle à la main, en train de mettre en pages *La Française* ne manque pas à la galerie) et antiféministes, dont les avis sont susceptibles d'éclairer le débat; de plus encore, il publie des articles de fond, des illustrations, des dessins... Le vote des femmes est à la mode cette quinzaine, à Paris, et il est étonnant, pour le relever en passant, que nos journaux romands, qui d'habitude ont à cœur de nous renseigner sur le détail sur ce qui se passe outre-Jura, aient laissé leurs lecteurs à peu près dans l'ignorance de ce mouvement très caractérisé. Il serait intéressant de connaître le motif de ce silence...

(La suite en 3^{me} page.)

La VIII^e Journée des Femmes vaudoises

La VIII^e Journée des femmes vaudoises, le 13 février, dans la salle des XXII Cantons (Buffet de la gare de Lausanne), était consacrée à la femme dans l'économie nationale. Si sa fréquentation fut moindre, sans doute à cause de la grippe, du moins son auditoire fut-il attentif et intéressé par les travaux présentés, spécialement par ceux de MM. G. Thélin, du B. I. T. (Genève), Henri Blanc, secrétaire agricole vaudois, et de M^{lle} A. Martin, de la Société de cautionnement Saffa (Berne).

Après une allocution de M. Paul Perret, conseiller d'Etat, au nom du gouvernement vaudois, après un appel de M^{lle} L. Comte, avocate, présidente de l'Union des Femmes de Lausanne, qui attirait l'attention sur la question de la défense nationale posée aux électeurs le 24 février, et

¹ Alliance Internationale pour le Suffrage, Conseil International des Femmes, Fédération internationale des Femmes dans les professions et les carrières libérales, Open Door International, Petite Entente des Femmes (présidente), etc., etc.

Les votations de dimanche

I. Votation fédérale

Nos hommes politiques et nos rédacteurs de journaux ont exhibé l'instrument habituel des périodes qui précèdent les votations: la lunette grossissante de tous les arguments qui, soit recommandent, soit démolissent les projets de lois soumis au scrutin! Aussi, avant la votation de dimanche, partisans et adversaires de la réforme militaire s'évertuent, soit à grossir les dangers d'un refus, soit à exagérer la portée des dispositions nouvelles. Etant mauvais juge, en tant que femme, des besoins de l'organisation militaire, nous nous efforçons simplement de rendre compte objectivement de cette réforme militaire, soumise aux électeurs le 24 février.

Un premier point à retenir, c'est qu'il ne s'agit pas de prendre position pour ou contre le service militaire, ni de transformer en quoi que ce soit les dispositions fondamentales ou la raison d'être de l'armée suisse: le service obligatoire et général, le système des milices, le principe d'une armée défensive restent intacts. Ce que l'on demande au peuple suisse n'est pas de trancher une question de principe, mais de créer la possibilité d'une meilleure initiation du soldat aux éléments techniques de l'instruction militaire.

Il va sans dire que la situation politique instable et inquiétante de l'heure actuelle a contribué à faire souhaiter à ceux qui se sentent responsables de la défense nationale une transformation rapide de la loi militaire de 1907. La course accélérée aux armements dans les pays voisins n'est pas restée sans effet chez nous, et « la peur » est dans le public la grande alliée de ceux qui réclament une réforme. Ceux-ci en font largement usage pour leur propagande.

Citons maintenant quelques points essentiels de ce plan de réorganisation de l'instruction militaire. L'expérience personnelle nous faisant défaut, nous basons notre examen sur les déclarations du Conseil fédéral. Ce n'est certes pas sans frémir que nous réalisons, à la

lecture du *Message* fédéral, toute l'horreur de la guerre moderne. Mais comme l'initiation de notre armée au maniement des engins de destruction se fait déjà et se fera de toutes façons, le résultat de la votation ne changera en rien cette page tragique de l'histoire humaine.

L'armée, nous dit-on, doit suivre l'évolution des procédés de guerre. Il ne suffit plus, pour le soldat d'infanterie en particulier, de savoir manier le fusil; la mise en action des engins modernes plus compliqués doit s'apprendre par un exercice prolongé. On affirme encore que l'instruction insuffisante des sous-officiers et des officiers subalternes constitue le point faible de l'armée suisse, et qu'une formation plus approfondie devrait leur être imposée. Enfin, dit-on encore, aux exercices par petits groupes devant succéder, à la fin de l'école de recrues, une instruction du bataillon entier, pour laquelle le temps manque actuellement. Pour ces trois raisons, l'école de recrues devrait être portée de 67 à 90 jours de service pour l'infanterie et l'artillerie, et de 92 à 104 jours pour le service de cavalerie.

Un service d'école de recrues, facultatif jusqu'ici pour l'obtention du grade de caporal, deviendrait obligatoire; et tous les services additionnés mettraient à 339 jours la durée requise pour devenir lieutenant d'infanterie, ce qui constitue une augmentation de 23 jours en comparaison du régime actuel; et à 73 jours, et respectivement à 141 jours, pour devenir lieutenant de cavalerie, ou d'artillerie. Pour les services spéciaux des troupes de génie, d'aviation, d'automobiles, de santé, etc., il n'est prévu que des modifications insignifiantes, qui ne touchent relativement qu'un nombre restreint d'hommes. Inutile d'entrer ici dans les détails du service des écoles d'officiers et d'état-major, puisque nul n'est forcé de les suivre, si cela ne lui convient pas.

Le seul changement qui nous semble notable et obligatoire pour tout soldat est la prolongation de 23 jours de service pour l'école de recrues dans l'infanterie. On peut se demander si, actuellement, ces trois semaines supplémentaires ne seront pas considérées

comme une aubaine pour certains jeunes chômeurs, heureux d'être occupés et nourris pendant ce temps? alors que d'autres recrues regretteront de devoir interrompre leur travail pour une période aussi prolongée.

Restent à considérer les frais supplémentaires dont l'acceptation du projet chargerait la Confédération, donc en dernier ressort les citoyens, hommes et femmes. Cette nouvelle dépense (frais de soldes et d'entretien) est évaluée de un à deux millions de francs par année. Cette somme représente-t-elle une dépense effective, ou un déplacement d'une caisse à l'autre, — en faisant vivre des chômeurs, en augmentant la consommation de produits agricoles? Il est impossible de le dire avec certitude.

Tel est en quelque sorte l'essentiel de ce projet, dont l'importance a été tellement enflée par les campagnes politiques, et dont le sort est remis entre les mains de ceux qui en porteront les conséquences directes.

A. LEUCH.

II. Votation cantonale genevoise

C'est ce même dimanche que va être soumise à l'approbation des électeurs masculins la modification constitutionnelle, que nous avons signalée dans un précédent numéro, et qui ouvre aux femmes la possibilité d'accéder à l'un des trois postes de juge à la Chambre pénale de l'enfance. Bien qu'il ne s'agisse là que d'un progrès très restreint (certaines de nos lectrices ont été très désappointées que la loi donnât seulement cette possibilité aux femmes, et ne stipulât pas que ce poste *dût* en tout cas être réservé à une femme), c'est cependant, nous le répétons, une brèche ouverte dans le mur jusqu'à présent hermétiquement clos aux femmes de la magistrature genevoise. Aussi espérons-nous très vivement qu'en raison même de la modestie de cette réforme, elle passera comme une lettre à la poste. Nous en reparlerons dans quinze jours.

J. GUEYBAUD.

engagea les femmes à user de leur influence pour que le canton de Vaud donne une grosse majorité d'acceptants. M. Thélin se demanda « que serait la Suisse sans la femme? » et fit un exposé remarquable, basé uniquement sur des faits, sur des chiffres, montrant l'importance du travail féminin dans tous les domaines: maternité, ménage, enseignement agricole, industrie, commerce, hôtellerie, travail social, administration, professions libérales, etc. Il cita des chiffres familiers aux lecteurs du *Mouvement Féministe*: un total de 2.108.000 femmes en face de 1.950.000 hommes (excédent féminin de 150.000 pour la Suisse, de 12.000 pour le canton de Vaud); il y a 1076 femmes pour 1000 hommes. Le recensement fédéral de 1930 excusait un total de 1.900.000 personnes actives (exerçant une profession), et de 1.800.000 inactives, soit les enfants, les vieillards inutiles... et les ménagères, car on sait que la tenue du ménage n'est pas une profession, ce n'est pas une activité... On compte 191.000 célibataires femmes, plus 172.000 veuves et 23.000 divorcées.

Ces 386.000 femmes seules, qui doivent gagner leur vie, les renverra-t-on à leur foyer? Haro sur la femme qui travaille, deux fois haro sur la femme mariée qui travaille, trois fois haro sur la femme mariée à un fonctionnaire qui travaille! Fort de son expérience, M. Thélin a affirmé que ce n'est pas en renvoyant chez elle la travailleuse qu'on résoudre le problème du chômage; la question est autrement plus complexe. Il a réclamé pour la femme la liberté de gagner sa vie et le droit de développer comme elle l'entend sa personnalité et sa valeur morale. Il a proclamé le principe du travail égal à sa aire égal.

En opposition à tout ce travail, à toute cette production, la femme compte pour rien dans notre démocratie, et M. Thélin a décoché à la face de M. Perret quelques vérités peu reluisantes (« des choses que je n'aurais pas osé dire ici » a dit M^{lle} Fonjallaz, qui présidait), reprochant aux hommes de couvrir la femme de fleurs de rhétorique (si l'on ose dire!), de lui envoyer son bordereau d'impôts, et de l'ignorer complé-

tement dans la vie civile; il a engagé les femmes à secouer leur apathie, à renoncer à dire que « ça va bien ainsi », afin de jouer le rôle qui leur revient. La démocratie veut le concours de toute la nation.

M. H. Blanc parle ensuite de la femme consommatrice. Il insista pour que la ménagère achète des produits du pays, des légumes du pays, renonce aux fruits et aux légumes des primeurs. Il blâma celles qui, pour conserver la ligne, suppriment de l'alimentation le pain, les produits laitiers, aggravant la crise de l'agriculture. Il montra ensuite que la paysanne doit vivre des produits de la ferme, conserver un intérieur en harmonie avec la vie paysanne, vivre simplement et garder le goût de l'épargne.

L'après-midi, sous la présidence de M^{me} Widmer-Curtat, M^{lle} Anna Martin montra les responsabilités financières de la femme dans la famille. Une somme de 90 millions de francs passe par les mains des ménagères bernoises, alors que le budget de la ville fédérale n'est que de 50 millions de francs; les Suissesses dépensent en

un an un demi-milliard de francs, soit les deux tiers des revenus nationaux. C'est une tâche lourde de responsabilités, qui implique le devoir d'acheter avec discernement, de bien répartir les achats, et de constituer des réserves pour les jours mauvais. La mauvaise ménagère achète mal et dépense trop. Notre peuple possède encore des vertus, puisque 461 millions de francs, soit le 8 % de la totalité de nos revenus, servent à des buts de prévoyance et constituent des réserves. Les femmes se distinguent par leur esprit d'économie; on les voit de plus en plus nombreuses au guichet des banques. Si elles avaient fait plus tôt cet apprentissage, peut-être auraient-elles empêché la spéculation masculine qui a entraîné tant de pertes. En faisant prospérer les affaires familiales, elles font prospérer les affaires nationales. Enseignons aux jeunes filles, aux femmes, la saine administration des affaires familiales, l'honnêteté, à payer sur-le-champ leurs notes, à ne pas abuser du crédit. Armons-les pour leur tâche, car le succès est assuré à celle qui fait face à la vie.

M^{me} Gillibert-Randin (Lausanne) parla ensuite avec chaleur de l'Association agricole des femmes vaudoises, qui a dû transporter de Puidoux à Bussigny son centre confiturer, et que ce changement de domicile oblige à rembourser une dette importante. Il lui fut encore 4600 fr. Par ses concours de jardins, en facilitant l'écoulement des œufs, des fruits, en développant la paysannerie, en lui donnant le sens de la solidarité, l'Association fait une œuvre utile entre toutes. Aussi devrait-elle grouper toutes les paysannes vaudoises. M^{me} W. Barraud, présidente des « Avettes » de Bussigny, évoqua encore la vie d'autrefois, alors qu'on avait bien le temps, qu'on voyageait lentement, et que les lettres attendaient un message de bonne volonté ou la fin des intempéries pour être distribuées.

Il y eut, cela va de soi, de la musique, des chants, des récitations. L'assemblée était égayée par les clairs costumes des Vaudoises. Des groupes amicaux se formèrent pour le pique-nique de midi, pour le thé de l'après-midi. Ce fut une journée fort intéressante... et un peu mélancolique aussi pour celles qui savaient que pas un journal vaudois n'accepterait de publier *in extenso* le travail de M. Thélin. Nous en sommes encore là, en 1935!...

S. BONARD.



Glané dans la presse...

Le vote des femmes en France: l'enquête du «Matin»

Ce ne sont là, on s'en rend compte, que quelques très brefs extraits, pris au hasard dans la masse des articles, lettres et réponses que, toutes ces dernières semaines, a publié le grand quotidien français. Et ce n'est pas notre faute si toutes ces citations sont en faveur du suffrage! car les quelques rares réponses opposées que nous avons pu relever ne s'appuyaient pas sur d'autres arguments que celui-ci: « Voyez mon dernier discours au Sénat. » C'est suffisant pour nous éclairer!

De M. Paul Strauss, sénateur, ancien ministre de l'Hygiène:

... De plus en plus, depuis un demi-siècle, héritières des traditions charitables des siècles passés, les femmes ont démontré leur maîtrise dans l'administration et la gestion des œuvres privées de bienfaisance, d'assistance maternelle, de puériculture d'hygiène sociale; elles ont été les premières et les plus empressées à suivre les enseignements des savants, des empêcheurs de maldies, des médecins qui, avec Pasteur, ses colla-

borateurs, ses continuateurs, s'efforcent avec un succès grandissant de préserver les faibles, de protéger les petits, de lutter contre les fléaux évitables.

Peut-être me sera-t-il permis d'invoquer mon très ancien contact avec les femmes de bien, ma longue expérience des institutions privées de bienfaisance et de préservation, pour rendre un hommage reconnaissant aux collaborations féminines qui n'ont jamais été plus abondantes ni plus utiles.

... Par la force des choses, les mères électriciennes, les mères éligibles et élues, dans toutes les assemblées, dans la cité comme pour la nation, seront irrésistiblement portées à s'intéresser à toutes les mesures susceptibles d'influer sur le bien-être et l'union de la famille, sur la prospérité et la salubrité du logis, sur la santé des nourrissons, des enfants du premier et du second âge, sur les problèmes essentiels de la dépopulation, de l'hygiène sociale, de la moralité.

De M. Rollin, ministre actuel des colonies:

... Que de fo's — pour prendre un exemple — constatant que mon action pour la protection de l'enfance malheureuse et abandonnée se heurtait à un mur d'incompréhension et d'indifférence, j'ai déploré qu'il n'y eût pas dans les assemblées élues des femmes au cœur maternel qui, elles, souffrant dans leurs entrailles mêmes les souffrances de ces enfants, eussent, dans un élan de révolte contre l'injustice et l'égoïsme des hommes, emporté toutes les résistances.

De M. A. de Monzie, sénateur, ancien ministre:

... Evidemment, elles doivent voter. Ce n'est pas une question de parti: Viviani, Fernand Bouisson, Poincaré, Briand, Herriot... voilà d'où sont venus les encouragements. De quoi a-t-on peur?... Le féminisme, de même que la démocratie, constitue désormais un fait acquis. Est-ce un bien? Est-ce un mal? C'est un fait.

De M. Kistemaecher, président de la Société des auteurs dramatiques:

Le vote des femmes ne peut qu'améliorer le suffrage universel. Il faut bien le dire, toute une partie de l'opinion française n'est pas représentée. Pourquoi? Qui pourra en donner une raison valable?

Il faut éviter la question de parti, et je crois que les femmes l'éviteront. Elles seront, je crois, de bon conseil, et sont souvent plus réalistes que les hommes. Mais n'attendons pas trop longtemps!...

De M^{me} Cora Laparcerie-Richepin:

Pourquoi nos parlementaires refusent-ils aux femmes le droit de voter?

Pourquoi les Françaises sont-elles privées des droits politiques, alors que deux cents millions de femmes votent en pays étrangers?

Pourquoi les femmes de France n'ont-elles pas le droit de discuter les affaires de la nation?

Pourquoi les mères de famille ne sont-elles pas admises à faire les lois qui régiront leurs enfants?

Pourquoi les femmes qui ont à défendre « le fruit de leurs entrailles » ne travaillent-elles pas aux problèmes de la paix? C'est révoltant.

De M. J. Kessel, le romancier bien connu:

Il y a quelques années, M^{me} F..., après m'avoir fait les honneurs de sa maison à Dakar, m'invita à l'accompagner jusqu'au bureau de la grosse entreprise qu'elle dirigeait. C'était son mari qui avait fondé la maison d'exportation d'arachides et de produits coloniaux. Mais il était mort à la tâche et sa femme avait continué et développé le commerce.

Il suffisait de quelques moments passés auprès d'elle; pendant qu'elle exerçait ses fonctions pour convaincre le plus inexpérimenté en matière d'affaires, d'une maîtrise, d'un équilibre, d'une clarté d'esprit qui forçaient le respect. Toute une



Alliance internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes

Qui veut aller à Istanbul?...

Istanbul, le 5 février 1935.

Chère amie,

Nous sommes enthousiasmées de notre visite à Istanbul où notre Société turque affiliée nous a ménagé la plus chaude réception.

Le magnifique édifice d'Yildiz Kösk est parfaitement adapté à l'organisation d'un Congrès,

cellule humaine dépendait de cette femme aux cheveux gris. Son activité rayonnait dans la brousse et sur les mers.

Elle m'expliqua, en quelques phrases brèves et limpides, le mécanisme de son entreprise. Puis elle me dit:

Je vous montrerai, si cela vous intéresse, les ateliers d'emballage et d'exportation un autre jour. Ce soir, la plupart des ouvriers noirs sont à une réunion électorale.

Elle eut un sourire sans amertume, mais non sans tristesse, et ajouta:

— Ils votent, eux...

De M. Noël Pinelli, vice-président du Conseil municipal de Paris:

... Je suis entièrement favorable au vote des femmes. J'estime qu'il donnera des résultats favorables dans la bonne administration de la cité.

C'est ce point de vue qui, principalement, l'emporte dans mon esprit; la question du droit des femmes à voter me paraît l'argument secondaire. Le fait que leur concours sera utile à la chose publique est, de toute évidence, l'argument principal. Pour marquer de façon effective le désir que j'ai toujours eu d'obtenir le vote des femmes, j'ai d'ailleurs, il y a deux ans, fait voter, par le Conseil municipal, un vote tendant à ce qu'un nombre déterminé de postes d'administration des bureaux de bienfaisance fussent strictement réservés aux femmes.

De la duchesse de la Rochefoucauld, présidente de l'Union nationale pour le Suffrage féminin (tendance politique droite):

Demeurées en dehors de la politique, en ignorant les routines et les préjugés, les femmes sentent avec plus de force la nécessité d'orienter un peu différemment leurs enfants, d'amender les institutions, de remplacer les passions publiques par des études de l'intérêt général. N'oublions pas non plus qu'elles ne peuvent se louer des lois qui les concernent, et que le rajeunissement du code Napoléon ne semble point, parmi